

## Rapprochement CK/mer - Pagayeurs Marins

*Lors du CA de CK/mer du jeudi 5 mai 2005 à Lézardrieux, Guy Van Achter fait la proposition d'intégrer Pagayeurs Marins à CK/mer sous la forme d'une « Commission Réglementation ». Aucun vote n'a validé cette proposition, le CA considérant que la décision est du ressort de tous les adhérents, mais cette solution a été bien reçue par tous les membres présents à part une personne (voir n° 106, p.4).*

*Lors du CA de CK/mer du 24 août 2005 à Douarnenez, après débat, il est retenu que la Commission sur le rapprochement CK/mer – Pagayeurs Marins (voir n°106 , p. 4) présentera ses propositions au CA de CK/mer (ce sera le texte ci-dessous).*

*Ce texte a été approuvé par le CA de CK/mer : Pour: 14 personnes ; Contre: 0 ; Abstention: 1  
Ce texte a été également approuvé à une très large majorité par l'AG de l'île d'Aix le 30 oct. 05 comme base de discussion. L'assemblée a cependant souhaité, qu'avant d'aller plus loin, l'ensemble des adhérents soit consulté.*

**Ce texte de synthèse, ci-dessous, approuvé par le CA et l'AG à l'île d'Aix, est donc soumis au vote de tous les adhérents de CK/mer dans le bulletin n° 108. Dans notre démarche de rapprochement avec PM, il s'agit d'un premier vote d'assentiment général sur le contenu du texte qui sera proposé à PM comme base de discussion. Vous avez un mois pour vous prononcer. Seul le vote des adhérents à jour de leur cotisation sera pris en compte. Adressez votre réponse à Pascal Mallard, 8 rue du Portail 35132 VEZIN.**

### PROPOSITION

#### La Forme

Nous proposons à Pagayeurs Marins d'intégrer CK/mer sous la forme d'une Commission Réglementation.

#### Les Missions de la Commission Réglementation

1. Une mission de veille  
Veiller aux évolutions de la réglementation française et européenne, en ce qui concerne les différents aspects de notre activité : droit maritime, mais aussi réglementations liée au bivouac, évolutions de la loi Littoral ...
2. Une mission d'information, voire d'alerte, auprès des adhérents individuels et associatifs sur ces dites-évolution
3. La proposition et la conduite d'actions de défense de nos intérêts vis à vis de la réglementation
4. La représentation officielle de CK/mer, vis à vis des instances publiques, fédérales et associatives, pour les questions de réglementation

#### Dénomination de CK/mer

Le nom de CK/mer est connu et reconnu.

Le changement du nom de CK/mer en Fédération nous mettrait en rivalité avec la FFCK. De plus, de nombreux adhérents individuels et de nombreuses structures adhérentes à CK/mer ont des liens avec la FFCK pour diverses raisons (professionnelles, financières, administratives, etc...).

Notre force et notre identité, c'est la pratique en autonomie et responsabilité individuelle (pratique non-encadrée), la connaissance technique, le savoir-faire en randonnée, la diversité des pratiques, les multiples rencontres (forums, festivals...), la formation (stages, documents : CD Rom bulletins et DVD sécu...), le site internet, LE BULLETIN CK/mer, nos plus de 200 adhérents individuels et le poids de nos 30 structures adhérentes , nos 24 ans d'existence.

CK/mer est une mosaïque de structures, d'individus, de projets, elle a un fonctionnement en réseau.

CK/mer par son ouverture historique permet à des kayakistes de tous horizons d'échanger dans ce contexte.

CK/mer, le lien de tous ceux qui pagaient en eau salée, peut être une structure revendicative, ponctuellement, quand c'est nécessaire (pétition au salon nautique en 2002).

Les kayakistes de mer ont un esprit indépendant, il est utopique de vouloir leur imposer un fonctionnement trop structuré.

Le poids et la force d'une structure n'est pas du a son intitulé mais au nombre de ses membres et à l'efficacité de ses actions.

## **Calendrier**

Si ce texte est approuvé par la majorité des membres de CK/mer, il sera envoyé par courrier au président de Pagayeurs Marins afin qu'il accepte ou rejette cette proposition.

## **Cas d'un refus de Pagayeurs Marins d'intégrer CK/mer, 2 propositions :**

- 1) L'adhésion de CK/mer à Pagayeurs Marins est reconduite par une AG ou par un vote de tous les adhérents . Dans ce cas, l'adhésion devrait être précisée en ces termes :  
« CK/mer adhère à Pagayeurs Marins pour soutenir son travail sur la réglementation et non pour appartenir à une fédération, instance supérieure de décision. CK/mer garde son autonomie de décision et de liberté associative.»
- 2) L'adhésion de CK/mer à Pagayeurs Marins n'est pas reconduite par une AG ou par un vote de tous les adhérents . Les adhérents de CK/mer qui le souhaitent peuvent toujours adhérer individuellement à Pagayeurs Marins.

-----  
**Nom-----Prénom-----**

Validez vous globalement la synthèse des propositions de rapprochement que nous souhaitons proposer à l'association Pagayeurs marins comme base de discussion ?

**Oui**

**Non**

**Date, signature.**